

1000 SEMAINES DE VACANCES JEUNES SOLIDARITE

▪ **Objet**

Cette mesure vise à accompagner les familles haut-saônoises allocataires CAF ou MSA en leur allouant jusqu'à 200 € par enfant (maximum 4 enfants par famille), pour partir en vacances familiales ou inscrire leurs enfants en vacances collectives durant l'ensemble des vacances scolaires, en complément des aides allouées par la CAF ou la MSA.

▪ **Bénéficiaires**

Parents allocataires CAF ou MSA ayant au moins un enfant âgé de 3 à 18 ans ayant un quotient familial ou égal à 800 € (janvier de l'année en cours).

10 % minimum laissé à la charge de la famille pour chaque type de vacances.

▪ **Conditions d'attribution**

La durée du séjour est limitée à une semaine pour les vacances familiales, 21 jours pour les vacances collectives pour les allocataires CAF et MSA

Allocataires CAF vacances familiales : réserver obligatoirement dans un centre labellisé VACAF

Allocataires MSA : réservation hôtel, location, gîte...

Pour les vacances collectives allocataires CAF ou MSA, réservation d'un séjour agréé « séjour vacances ».